



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 septembre 1999**

**Acquisition Propriété LAFFITTE - Le Pontreau/Chatreuil**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 Septembre 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Madame LAFFITTE accepte de céder à la ville de NIORT les propriétés suivantes :

- une parcelle de terrain de 1893 m<sup>2</sup> cadastrée section CL n° 56 en état de friche broussailleuse concernée par un Emplacement Réserve au Plan d'Occupation des Sols (ER n° 6.3 cheminement piétonnier en bordure du Lambon.
- une parcelle de terrain de 50 m<sup>2</sup> cadastrée section CL n° 70 constituant l'ancien accès d'une parcelle requise lors de la réalisation du Boulevard de l'Europe ;
- une parcelle de terrain boisé de 15296 m<sup>2</sup> cadastrée section CM n° 1 en bordure du Lambon et de la rue des Sablières

Le prix de la cession est de 1.500 F net vendeur décomposé comme suit :

- cession gratuite de la parcelle cadastrée section CM n° 1
- cession gratuite de la parcelle cadastrée section CL n° 70.

Acquisition pour la somme de 1.500 F de la parcelle cadastrée section CL n° 56 située en Emplacement Réserve.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acte d'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui est conforme à l'estimation des Domaines et qui a fait l'objet d'un compromis de vente .
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir. tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 9085.221.2111 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)